

Journal International des Sachants

REVUE SCIENTIFIQUE
PLURIDISCIPLINAIRE



Journal International
des Sachants



Fréquence
TRIMESTRIELLE

ISSN-P : 3079-3009

ISSN-L : 3079-3017

www.revuejds.net

info@revuejds.net

**Volume 2,
Numéro 1,
Février 2026**





**Journal International
des Sachants**



Revue scientifique pluridisciplinaire

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

Site web: <https://revuejds.net/>

Email : revuejds@gmail.com

Publié en Open Access



Abidjan, République de Côte d'Ivoire

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

INDEXATIONS ET REFERENCEMENTS INTERNATIONAUX

Pour toutes informations sur les indexations et référencements internationaux du **Journal International des Sachants (JDS)**, consultez les bases de données ci-dessous :



<https://sjifactor.com/passport.php?id=24370>



<https://journalseeker.researchbib.com/view/issn/3079-3009>



<https://ascidatabase.com/masterjournalist.php?v=3079-3009>



<https://ipindexing.com/journal-details/Journal-International-des-Sachants-/2526>



<https://www.entrevues.org/revues/journal-international-des-sachants/>

Impact factor : SJIF 2026 : 5.329

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

REVUE ELECTRONIQUE

Journal International des Sachants (JDS)

Revue Scientifique pluridisciplinaire

ISSN-P: 3079-3009 (Print ou imprimé)

ISSN-L: 3079-3017 (Online ou en Ligne)

Equipe Editoriale

Directeur de publication : Les Éditions Croco

Rédacteur en chef : SANOGO Tiantio Epouse BAMBA, INSAAC, Côte d'Ivoire

Chargé de diffusion et de marketing : ETTIEN N'Doua Etienne, UFHB, Côte d'Ivoire

Webmaster : KOUAKOU Kouadio Sanguen, UAO, Côte d'Ivoire

Comité Scientifique

ADOUBI Thierry Hugues, Maître conférences, Université Alassane Ouattara ;

ALLABA Djama Ignace, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny ;

ASSEKA Tchoman François, Maître de conférences, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;

ASSUÉ Yao Jean-Aimé, Maître de Conférences, Géographie, Université Alassane Ouattara ;

BA Idrissa, Professeur Titulaire, Université Cheikh Anta Diop ;

BAKAYOKO Mamadou, Maître de Conférence, Université Alassane Ouattara ;

BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara ;

DIARRASSOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara ;

FAYE Valy, Maître de Conférences, Université Cheikh Anta Diop de Dakar ;

KAMARA Adama, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara ;

KAZON Diescieu Aubin Sylvère, Maître de Conférence, Université Félix Houphouët-Boigny ;

KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur titulaire, Université de San-Pedro ;

N'DAH Didier, professeur titulaire, Université d'Abomey-Calavi ;

OULAI Jean-Claude, Professeur titulaire, Communication, Université Alassane Ouattara ;

SARR Nissire Mouhamadou, Maître de Conférences, Université Cheikh Anta Diop ;

SILUE Oumar, Maître conférences, Université Alassane Ouattara ;

TOPPE Eckra Lath, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara ;

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

Comité de lecture

AYENON Séka Fernand, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny ;
 KANGA Kouakou Hermann Michel, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara ;
 KAZON Diescieu Aubin Sylvère, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny ;
 KONAN Koffi Syntor, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara ;
 MAMADOU Bamba, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara ;
 MEITÉ Ben Soualiou, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny ;
 OZOUKOU Koudou François, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara ;
 SIDIBÉ Moussa, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara ;
 SILUE N'tchabétien Oumar, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara ;
 TRAORE Amadou, Maître de Conférences, Université de Ségou

Comité de rédaction

AHOUE Jean-Jacques, Assistant, Université de San-Pedro ;
 ASSEKA Tchoman François Maître de conférences, Institut National Supérieur des Arts et de
 l'Action Culturelle (INSAAC) ;
 BALDÉ Yoro Mamadou, Maître-Assistant, FASTEF, Université Cheikh Anta Diop de Dakar ;
 BAMBA Fatoumata, Maître Assistant, Université Péléforo Gon Coulibaly ;
 BROU N'Goran Alphonse, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara ;
 COULIBALY Wayarga, Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny ;
 COULIBALY Yallamoussa, Assistant, Université Alassane Ouattara ;
 DAO Salifou, Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle
 (INSAAC) ;
 DJE Yao Lopez, Assistant, Université Alassane Ouattara ;
 DJIGUE Sidjé Edwige Françoise, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara ;
 DJOKOURI Innocent, Maître-Assistante, Université Péléforo Gon Coulibaly ;
 GBOLA serge Arnaud, Maître Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action
 Culturelle (INSAAC) ;
 EHILE Kadja Olivier Maître-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action
 Culturelle (INSAAC) ;
 GUEYE Yoro Emmanuel, Maitre-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action
 Culturelle (INSAAC) ;

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

KAZIO Djidjé Jean-Jacques, Assistant, Université de Bondoukou ;
KONE Kiyali, Maître Assistant, Université Péléforo Gon Coulibaly ;
KONE Kpassigué Gilbert, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara ;
KONE Tchima Rolland, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara ;
KONE Tiégbè Gaston, Maître-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;
KOUAME Affoua Eugénie, Assistante, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny ;
LOBA Léon Fabrice, Attaché de Recherche, Institut d'Histoire d'Art et d'Archéologie Africain (IHAAA) ;
MOULARET Renaud-Guy Ahioua, Maître-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;
N'DAYE El Hadj Amadou Ba, Maître-Assistant, FASTEF, Université Cheikh Anta Diop de Dakar ;
SANOGO Tiantio épouse BAMBBA, Maitre-Assistante, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;
SYLLA Makémissa, Assistante, Université Alassane Ouattara ;
TIE BI Galla Guy Rolland Maître-Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny ;
TOURE Gninin Aicha, Maître-Assistante, Université Félix Houphouët-Boigny ;
TOURE Kignigouoni Dieudonné Espérance, Maitre-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;
TRAORE Fanta, Assistante, Université Alassane Ouattara ;
TRAORE Sogotiènin Ramata, Maître-Assistant, Université Péléforo Gon Coulibaly ;
YAO Elisabeth, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara ;
YOKORE Zibé Nestor, Maître-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;
ZABSONRE Moussa, Maître-Assistant, Université Yembila Abdoulaye Toguyeni.

COORDINATEUR GENERAL DU NUMERO :

AYENON Séka Fernand
Maître de conférences CAMES,
Université Félix Houphouët-Boigny

.....

Contacts JDS

Site web: <https://revuejds.net/>
Email : revuejds@gmail.com
Tél. : + 225 0779360611 / 07480453267

.....

Indexations et référencements internationaux :

Sjifactor: <https://sjifactor.com/passport.php?id=24370>

ARI : <https://journalseeker.researchbib.com/view/issn/3079-3009>

ASCI: <https://ascidatabase.com/master/journallist.php?v=3079-3009>

IPIndexing: <https://ipindexing.com/journal-details/Journal-International-des-Sachants-2526>

Ent'revues: <https://www.entrevues.org/revues/journal-international-des-sachants>

Impact factor : SJIF 2026 : 5.329

ISSN-P: 3079-3009
ISSN-L: 3079-3017

PRESENTATION DE JDS

Le Journal International des Sachants (JDS) est une revue scientifique pluridisciplinaire dédiée à la valorisation et à la vulgarisation des résultats de recherches innovantes, de découvertes de pointe et de productions scientifiques originales et pertinentes dans divers domaines scientifiques. Disposant de comité scientifique et de lecture, la revue **JDS** offre ainsi aux chercheurs du monde entier, une plateforme de publication de haute qualité en favorisant le partage des connaissances et de la collaboration au sein de la communauté scientifique.

JDS est une revue évaluée par des pairs (*blind peer review*) et en libre accès "*Open access*" relevant des Editions Croco. Il publie les articles dans le domaine des Sciences Humaines et Sociales ; Langues et littérature ; Art, patrimoine et culture ; Sciences du Langage et de la Communication ; Sciences Economiques et de Gestion ; Sciences politiques et Juridiques. Dans sa vision d'ouverture, **JDS** encourage la collaboration interdisciplinaire entre les chercheurs de tous les pays africains et du monde.

Les articles proposés doivent respecter la ligne éditoriale de la revue. Ils doivent être originaux et n'avoir jamais fait l'objet d'une acceptation pour publication dans une autre revue à comité de lecture. Ils sont soumis à une sélection initiale par l'éditeur, puis à un processus rigoureux d'évaluation par les pairs en double aveugle avant publication.

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

PROTOCOLE DE REDACTION DE JDS

Le Journal International des Sachants (JDS) n'accepte que des articles inédits et originaux dans diverses langues notamment en allemand, en anglais, en espagnol et en Français. Le manuscrit est remis à deux instructeurs, choisis en fonction de leurs compétences dans la discipline. Le secrétariat de la rédaction communique aux auteurs les observations formulées par le comité de lecture ainsi qu'une copie du rapport, si cela est nécessaire. Dans le cas où la publication de l'article est acceptée avec révisions, l'auteur dispose alors d'un délai raisonnable pour remettre la version définitive de son texte au secrétariat de la revue

Structure générale de l'article :

Le projet d'article doit être envoyé sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, taille 12 et interligne 1,5 pour le corps de texte (sauf les notes de bas de page qui ont la taille 10 et les citations en retrait de 2 cm à gauche et à droite qui sont présentées en taille 11 avec interligne 1 ou simple). Le texte doit être justifié et ne doit pas excéder 18 pages. Le manuscrit doit comporter une introduction, un développement articulé, une conclusion et une bibliographie.

Présentation de l'article :

- Le titre de l'article (15 mots maximum) doit être clair et concis. De taille 14 pts gras, il doit être centré.
- Juste après le titre, l'auteur doit mentionner son identité (Prénom et NOM en gras et en taille 12), ses adresses (institution, e-mail, pays et téléphones en italique et en taille 11)
- Le résumé (200 mots au maximum) présenté en taille 10 pts ne doit pas être une reproduction de la conclusion du manuscrit. Il est donné à la fois en français et en anglais (abstract). Les mots-clés (05 au maximum, taille 10pts) sont donnés en français et en anglais (key words)
- Le texte doit être subdivisé selon le système décimal et ne doit pas dépasser 3 niveaux exemples : (1. - 1.1. - 1.2. ; 2. - 2.1. - 2.2. - 2.3. - 3. - 3.1. - 3.2. etc.)
- Les références des citations sont intégrées au texte comme suit : (L'initial du prénom suivi d'un point, nom de l'auteur avec l'initiale en majuscule, année de publication suivie de deux points, page à laquelle l'information a été prise). Ex : (A. Kouadio, 2000 : 15).
- La pagination en chiffre arabe apparait en haut de page et centrée.
- Les citations courtes de 3 lignes au plus sont mises en guillemet français («...»), mais sans italique.

N.B. : Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À partir de ...

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

Références bibliographiques

Ne sont utilisées dans la bibliographie que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, zone titre, lieu de publication, zone éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté entre guillemets et celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une presse écrite est présenté en italique. Dans la zone éditeur, on indique la maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^{nde} éd.).

Les références des sources d'archives, des sources orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

- Pour les sources orales, réaliser un tableau dont les colonnes comportent un numéro d'ordre, nom et prénoms des informateurs, la date et le lieu de l'entretien, la qualité et la profession des informateurs, son âge ou sa date de naissance et les principaux thèmes abordés au cours des entretiens. Dans ce tableau, les noms des informateurs sont présentés en ordre alphabétique
- Pour les sources d'archives, il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes :

Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I), 1EE28, 1899.

- Pour les ouvrages, on note le NOM et le prénom de l'auteur suivis de l'année de publication, du titre de l'ouvrage en italique, du lieu de publication, du nom de la société d'édition et du nombre de page.
Ex : LATTE Egue Jean-Michel, 2018, *L'histoire des Odzukru, peuple du sud de la Côte d'Ivoire, des origines au XIX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 252 p.
- Pour les périodiques, le NOM et le(s) prénom(s) de l'auteur sont suivis de l'année de la publication, du titre de l'article entre guillemets, du nom du périodique en italique, du numéro du volume, du numéro du périodique dans le volume et des pages.
Ex : BAMBA Mamadou, 2022, « Les Dafing dans l'évolution économique et socio-culturelle de Bouaké, 1878-1939 », *NZASSA*, N°8, p.361-372.

NB : Le non-respect de ces recommandations ci-dessus conduit au rejet systématique du manuscrit.

SOMMAIRE

SECTION 1 : LANGUES & LITTERATURE

Etudes germaniques

1. **Umwandlung von Sprichwörtern in Slogans im Werbediskurs:
eine Untersuchung einiger deutscher Slogans**
Égni Stéphane Dieudonné ÉNIGNI & Eppié Augustine Michaela BONGBA 1-17

Etudes hispaniques

2. **La Contrarreforma y la devoción popular en la España del Siglo de Oro**
GONKALIE Gbana Francis 18-31
3. **Políticas públicas y atención a las mujeres víctimas
de violencia machista en España**
Kassoum SORO..... 32-48
4. **Estética de lo abyecto en la familia de Pascual Duarte de Camilo José Cela**
Oumar MANGANE..... 49-64
5. **El dilema cubano, entre “revolución” y apertura al mundo**
Dogba Léonce BAWA..... 65-78
6. **La trahison comme acte de libération dans reivindicación
del conde don Julián de Juan Goytisolo**
Christine Abenan SIGNO..... 79-86
7. **La crisis económica de 2008 y su repercusión sociopolítica en España**
Kouadio Stéphane-Yannick KONAN..... 87-98

Lettres Modernes

8. **« Miss lolos » de Frédéric Éhui Meiway :
un discours hétérogène au service de l’expressivité**
Bini Kouamé PRAO, Yao Gatien KONAN & Tchékpoho SORO 99-111

SECTION 2 : COMMUNICATION, ARTS, CULTURE ET PATRIMOINE

Sciences du langage et de la communication

9. **Industrialisation de la visibilité et reconfiguration du débat public
dans l’émission Jakaarlo Bi**
Alioune Badara GUEYE..... 112-127
10. **Appropriation des termes footballistiques en fulfulde
au Nord-Cameroun : enjeux culturels**
NGAOURI Landri & OLOWA Jean de Dieu..... 128-139
11. **Peuples Chamites versus Peuples Hébraïques :
les Peuples de la Côte d’Ivoire**
Ayé Clarisse HAGER-M’BOUA..... 140-163

- 12. Communication et Prospective pour une gestion durable des infrastructures d'utilité publique à l'Université Alassane Ouattara**
DAGNOGO Gnéré Laetitia Blama &
KOUAME-KONATE Aya Carelle Prisca..... 164-176
- 13. Précarité socio-économique et accès aux soins au CHU de Bouaké : apport de la communication sociale**
Akissi Germaine KOUASSI & Nibé Dramane SILUÉ 177-192
- 14. Typologies de phrases en tupuri : analyse syntaxique et usages sociolinguistiques**
Jacqueline MAÏKAKE..... 193-205
- 15. Discursive Issues in Emmanuel Macron's Speeches on Leadership (2017-2022)**
Ifedolapo Akinrinlola & Amos Iyiola..... 206-224

Patrimoine, art, culture, cinéma & tourisme

- 16. La femme face à la tradition dans le film “ La jumelle” de Lanciné Diaby : entre combat et réalité de la femme**
Olivier Kadja EHILE..... 225-236

SECTION 3 : SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Archéologie

- 17. Stratégie coloniale et adaptations locales dans le royaume sanwi (sud-Côte d'Ivoire)**
Ange Marius AKPO, TOURE Gninin Aïcha &
ETTIEN N'Doua Etienne..... 237-250
- 18. Le littoral ivoirien : Berceau historique de l'Église catholique, inventaire patrimonial et perception contemporaine d'un héritage remarquable**
ASSAKA Tatiana Larissa Sandrine &
KIENON-KABORE Timpoko Hélène..... 251-267

Histoire

- 19. Le dynamisme social du sexe féminin en Grèce classique Ve- IVe J.-C.**
Fabrice OULAI..... 268-277
- 20. La politique étatique de la protection de l'environnement minier en Côte d'Ivoire (2000-2024)**
Yhattey Hervé Thierry AGUIE..... 278-294
- 21. La Trajectoire de la filière industrielle du cycle au Burkina Faso, de 1963 à 2009**
Eloge MIEHI & Richard Gouedan MEIGNAN 295-311
- 22. L'espace rural à l'épreuve de l'exploitation forestière au Cameroun sous administration française (1921-1956)**
Yannick ZO'OBO..... 312-321

- 23. Être de son temps ou s'affirmer comme monde.
Les étudiants africains à Dakar (années 1950-1970)**
Mamadou Yéro BALDE..... 322-339
- 24. La gestion coloniale de l'assainissement de la ville d'Aboisso, 1913-1926**
N'GUESSAN ROKIA BOUBACARD ÉPOUSE ANOH,
ESSEY Bonzou Ella épouse OHOUO & BAKAYOKO Nonama Rockya..... 400-414

Géographie

- 25. Impacts de l'orpillage légal sur les écosystèmes préforestiers
dans le département de Katiola (Centre-Nord ivoirien)**
N'Gromma Florent KOUADIO..... 415-430
- 26.« Effets structurants » du Train Express Régional (TER)
à Dakar (Sénégal)**
Awa FALL..... 431- 452
- 27. Gestion intégrée des ressources en eau de la commune de Medina (Sénégal)**
René Ndimag DIOUF..... 453- 464
- 28. Dynamique urbaine et développement économique à Korhogo
(nord de la Côte d'Ivoire)**
Konan Norbert KOFFI, Mariam DIOMANDE &
Songuimadenin Siaka YEO..... 465-482
- 29. Mutation foncière et reconversion paysanne dans la sous-préfecture
de Yamoussoukro**
Achille Roger TAPE..... 483-496
- 30. Exposition au travail des enfants d'immigrants en milieu rural
dans la sous-préfecture de Duékoué**
Kouadio Arnaud Yao & GOHOUROU Florent..... 497-511
- 31. La morbidité infantile des infections respiratoires aiguës
dans les districts sanitaires du V Baoulé de 2017 à 2022**
SEDEHI Akissi Epiphane, TRA BI Zamblé Armand &
KANGA Kouakou Hermann Michel..... 512-520

Philosophie

- 32. Heidegger et la cybernétique : critique de la réduction
de l'existence à la fonctionnalité**
Mlan Kouakou Pierre ANZIAN..... 521-540
- 33. Essence de la pensée hobbesienne et rawlsienne dans
la problématique du développement de l'Afrique**
Kouadio Louis N'GUESSAN & Abraham Saint-Omer Koffi KOUAKOU..... 541-554
- 34. La palabre africaine : une expression de la démocratie**
N'Guessan Jonas Kouassi..... 555-567

- 35. Cynisme politique et déshumanisation de l'homme dans le monde vécu aujourd'hui**
Christophe ONGUENE ONGUENE..... 568-581
- 36. L'impérialisme extractiviste en Afrique**
Kouadio YAO..... 582-597
- 37. L'oubli constitutif de la technique : déconstruire le paradigme technoscientifique**
Gabriel VANNA..... 598-608
- 38. Quine et l'effondrement de l'épistémologie classique**
Koffi Zahouo Alain & Koffi KOUASSI..... 609-622

Anthropologie et sociologie

- 39. Le Togo dans le nouvel ordre géostratégique : diversification et enjeux de sécurité**
Laré Batouth PENN..... 623-640
- 40. Entre racines ethniques et conscience nationale : dynamiques identitaires au Gabon contemporain**
Steeve-Thierry BALONDJI..... 641-659
- 41. Les collectivités territoriales décentralisées et la gouvernance éducative à l'ère de la décentralisation au Cameroun**
Simon Patou Simon..... 660-677
- 42. Motivation extrinsèque et performance scolaire en contexte ivoirien : une analyse du rendement des élèves de Troisième et de Terminale dans le département d'Alépé**
AGUI Lobah Azouan Barthelemy & BLA Ypodé Guéaybomin Emmanuel..... 678-692
- 43. Représentations, croyances et pratiques sociales autour de la route et des accidents de la circulation en Côte d'Ivoire**
KACOU Fato Patrice & GBOKO Kouadio Roger..... 693-706
- 44. Félix Houphouët Boigny et l'intégration des immigrés à Hiré, sud-ouest de la Côte d'Ivoire**
Dabé Laurent OUREGA..... 707-725

Criminologie

- 45. Délits Economiques à Lubumbashi : Enquête Proactive**
MULUNDA TSHIEYA Lucien..... 726-737

Psychologie

- 46. Le rôle médiateur de la régulation émotionnelle entre stress et comportements à risque des mototaximens**
Djiessi Makouam & Placide Mengoua..... 738-756
- 47. Modèles explicatifs du passage à l'acte des auteurs d'agression sexuelle : convergences, divergences, enjeux cliniques**
Kaama Sandrine GOUNDJOA & Kaka KALINA..... 757-770
- 48. Vulnérabilité et résilience chez les enfants de mères dépressives : une étude qualitative en contexte hospitalier ivoirien**
KOFFI Ekissi Jean Armel, Amalaman Franck Severin ANDO & KOFFI N'Guessan Williams..... 771-789

Science de l'éducation

- 49. Le système LMD au Mali : d'une adoption formelle à la quête d'une adaptation institutionnelle**
Chiaka SAMAKÉ, Idrissa Soïba TRAORE & Mamadou KOUMARE 790-804

SECTION 4 : SCIENCES POLITIQUES ET JURIDIQUES**Sciences politiques et administratives**

- 50. La continuité des services publics administratifs à l'épreuve des théories et des faits : cas de la ville de Bukavu pendant l'occupation de l'AFC/M23**
David CIZA, Pacifique Makuta MWAMBUSA,
Joseph Munyabeni NYEMBO & Augustin Kahindo MUHESI 805-813

SECTION 5 : SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION

- 51. Contribution du management participatif dans l'amélioration de la qualité des soins dans les établissements publics hospitaliers de Bamako**
Zoubeirou HAROUNA, BERTHÉ Soungalo & DICKO Albadia Abdoulaye.... 814-831
- 52. Audit interne et prévention de la fraude sur les recettes du service recouvrement de la mairie de Bouaké**
Gningninri Augustin KONE..... 832-848

SECTION 6 : GEOSCIENCES

- 53. Caractérisation géochimique des roches du socle panafricain de Dan Issa (Sud-Maradi, Niger) par fluorescence X**
Ousmane Loumoumba MOUSSA MAHAMAN, Karimou DIA HANTCHI,
Rachid BOUBACAR OUMAROU & Yaou BAKOYE..... 849-868



L'espace rural à l'épreuve de l'exploitation forestière au Cameroun sous administration française (1921-1956)

Yannick ZO'OBO

*Département d'histoire,
Université de Douala-Cameroun,
Email : yzoobo@yahoo.fr*

Date de soumission : 15-01-2026

Date de publication : 28-02-2026

Résumé

La colonisation européenne, aiguillonnée par la recherche du profit, a soumis l'Afrique à de nombreuses convoitises. L'un des champs d'application de ce qui est convenu d'appeler « mise en valeur du territoire » est la forêt. Celle-ci est prise d'assaut par les colons européens en quête de bois précieux pour le ravitaillement de la métropole. L'expropriation des indigènes est une stratégie utilisée par l'administration pour s'approprier et contrôler les espaces boisés du territoire. Il s'en suit une reconfiguration de l'économie ancienne qui doit nécessairement correspondre à une série de mutations. À partir des sources d'archives, des documents bibliographiques ; suivant une approche diachronique, cette étude se propose d'analyser les changements apportés par l'exploitation forestière en milieu rural camerounais.

Mots clés : Cameroun, exploitation forestière, foncier indigène, agriculture traditionnelle, terres vacantes, milieu rural.

Rural areas under pressure from logging in Cameroon under French administration (1921-1956)

Abstract

European colonization, driven by the pursuit of profit, subjected Africa to numerous forms of ambitions. One of the main areas of application commonly known as the “enhancement of territory” is the forest. This resource was seized by European colonists in search of precious wood to supply the metropolis. The expropriation of indigenous peoples was a strategy used by the administration to grab and control the wooded areas of the territory. This process led to a reconfiguration of the traditional economy, which necessarily involved a series of transformations. Drawing on archival sources and bibliographic documents, and following a diachronic approach, this study aims to analyze the changes brought about by forest exploitation in rural Cameroon.

Key-words: Cameroon, forest exploitation, indigenous land, traditional agriculture, vacant land, rural areas.



Introduction

Après la Conférence de Berlin de 1884¹, les principales puissances coloniales se lancèrent à la conquête des nombreuses richesses naturelles dont regorgeaient les territoires africains. Leur ambition était de faire des territoires conquis des sources d'approvisionnement des matières premières dont le commerce européen avait développé le besoin. Pour ce faire, les populations camerounaises furent expropriées de leurs terres forestières au profit des hommes d'affaire européens qui en assurèrent l'exploitation. Le système économique indigène dominé notamment par une agriculture tournée vers la satisfaction des besoins immédiats de substance se vit bouleversé.

Cette étude est consacrée au monde rural camerounais dominé par des activités économiques à l'instar de la production agricole paysanne, de l'agriculture de plantation et de l'exploitation industrielle des ressources de la forêt. Elle vise à montrer que les dispositions prises par le pouvoir colonial pour assurer le contrôle des forêts du territoire ont affecté l'occupation des terres par les indigènes et que cela a eu un impact sur les activités agricoles de ces derniers. Quels ont été les dispositions prises par les autorités coloniales pour avoir la mainmise sur les terres et les forêts du territoire ? Quels ont été les conséquences de l'exploitation forestière sur les activités traditionnelles indigènes liées à la terre ?

En s'appuyant sur une approche historique à la fois diachronique et comparative notre propos essaye de montrer que pour des besoins de l'économie coloniale notamment la coupe du bois, les différentes administrations qui se succèdent au Cameroun pendant la période coloniale ont accaparé l'essentiel des forêts du territoire au détriment de la population locale et que cela a modifié les activités économiques de la population camerounaise basées sur l'agriculture de subsistance. A cet effet, notre méthodologie tient compte des sources variées notamment des recherches bibliographiques, des centres de documentation, des rapports administratifs, des documents d'archives, des sites internet.

La structure de cette réflexion est tripartite. Il s'agit d'analyser le mode d'utilisation de la terre et de la forêt par la population locale avant la colonisation (I), de décrypter ensuite les dispositions prises par l'administration coloniale française pour s'assurer le contrôle des terres et des forêts du territoire (II), et enfin d'évaluer les changements apportés par l'exploitation forestière sur les activités traditionnelles liées à la terre.

¹ Il s'agit de la conférence de Berlin tenue de novembre 1884 à février 1885 et qui portait sur les modalités du partage de l'Afrique.

1. La terre et la forêt au Cameroun avant la colonisation

La vie économique au Cameroun avant l'intrusion coloniale reposait sur la pratique des activités d'autoconsommation. La terre et la forêt occupaient une place de choix chez les populations locales. Loin de remonter à l'antiquité de l'histoire du Cameroun, cette partie tend à décrire le mode d'utilisation de la terre et de la forêt par la population locale avant l'arrivée des Européens.

1.1. Les rapports entre les Camerounais anciens et la terre

Bien avant la capitalisation des terres camerounaises et l'intrusion coloniale, le foncier occupait une place importante dans la vie de la population locale. Celle-ci la percevait comme une divinité féminine chargée de l'alimentation des humains. La société traditionnelle étant essentiellement paysanne, la terre constituait la base même de sa survie. Elle était considérée comme un bien sacré, un bien commun, mais aussi et surtout un bien patrimonial et productif. En effet, au Cameroun, la terre n'a pas qu'une portée utilitaire ou usuelle. Elle a une valeur religieuse, une dimension sacrée incontestable. C'est pourquoi elle était considérée par presque toutes les traditions de l'Afrique Noire comme l'équivalent symétrique du ciel (C. C Fouelefak, 2021, p. 10). En pays bamiléké par exemple, la terre était un bien communautaire régi par le droit coutumier (M. Kuété, 2000, 94). Elle serait en relation étroite avec les aïeux de la tribu. Chez les Bulu, elle était la possession de toute la communauté clanique (C. R. Dimi, 1982, p. 24). Chez les Bakoko, l'idée d'appropriation individuelle ne se posait pas, puisque la terre appartenait au *Ngué*, génie souterrain (J. Binet, 1951, 4). Selon le degré variable des organisations ou des groupes qui structurent la société, la terre était gérée au sein des familles, lignages, clans, villages, sous-tribus, tribus, chefferies, lamidats, royaumes, sultanats ou autres. Dans l'ensemble la propriété était collective et non privée (J-M V Bendegue, 2018, 226).

Le Cameroun ancien étant une société essentiellement paysanne, la terre constitue la base de sa survie. Pour cela, elle est à la fois un bien patrimonial et un bien économique. L'économie dans ces sociétés est d'abord une économie circulaire, de subsistance. Chaque clan occupe une grande superficie qu'il met en valeur. Ici, la terre est le premier facteur de production pour les activités agricoles. Il est intéressant de dire que dans cette société, la terre est un bien collectif et chaque individu en âge majeur peut bénéficier d'une parcelle de ce patrimoine communautaire (T. Ngoufo, 2005, p. 246). C'est à travers les activités agraires que ces peuples parviennent à obtenir des produits de consommation courante (F. Etoga Eily, 1971, 105). La maîtrise de la forge a permis à ces peuples de fabriquer des outils agricoles pour combattre l'exubérance de la forêt afin de convertir cette dernière en espaces agraires pour la culture des

tubercules comme le taro, le macabo, la patate, la banane-plantain, le manioc, les ignames, les pommes de terre ou des céréales à l'instar du maïs, des arachides, le haricot et même des légumes et plantes condimentaires (C. C Fouellefak Kana, 2021, p. 10). À côté de cette conception de la terre par la population locale, il faut relever que cette dernière avait également un lien étroit avec la forêt.

1.2. La conception de la forêt au Cameroun ancien

Durant plusieurs millénaires, les forêts tropicales ont été habitées par des groupes de chasseurs-cueilleurs et d'agriculteurs. Le couvert forestier occupait une place essentielle dans les pratiques de la vie de ces peuples. À la veille de la colonisation les populations locales vivaient dans et de la forêt. Au Cameroun ancien, les forêts occupaient une place centrale dans la vie des communautés camerounaises. Par le fait de ses richesses, l'écosystème forestier équatorial occupait une place importante chez les populations locales. Il était un immense réservoir de richesses pour la pratique des activités comme la chasse, la pêche, le ramassage et la cueillette. La population y trouvait le bois de chauffe pour la cuisson de ses aliments.

Sur les plans culturel et cultuel, des espaces comme les bois sacrés occupaient une place centrale dans la vie des populations du territoire. En tant qu'espaces à la fois spirituels et écologiques, ils incarnent une mémoire collective et un lien vital entre l'homme, la nature et le divin. Ces espaces étaient perçus dans les sociétés traditionnelles comme des espaces de médiation entre le monde des vivants et celui des forces spirituelles (S. Zadi Zadi, 2025, 210). Ces lieux qui se trouvaient en forêt et servaient à la pratique des activités magico-rituelles destinées à chasser les forces du mal (Y. Zo'obo, 2021, p. 446). Lorsqu'un déséquilibre social, environnemental ou politique survenait, ces espaces devenaient des lieux privilégiés d'interventions rituelles visant à restaurer l'harmonie. Certaines essences ligneuses trouvées dans ces lieux ou dans toutes autres forêts équatoriales servaient à soigner de nombreuses maladies qui affectaient la population locale. À titre illustratif, le Bubinga (*Guibotia tessmenni*) était utilisé dans la guérison des cas de sorcellerie. Le moabi (*Baillonella toxisperma*) servait à soigner des cas de fertilité chez la femme.

2. La politique d'accaparement des terres et des forêts au Cameroun sous administration française

La colonisation européenne avec ses enjeux économiques a entraîné la prise de possession des terres et des forêts du territoire. La signature du traité germano-douala le 12 juillet 1884 était le début de grands changements dans le mode de perception de ces espaces. La présente



articulation scrute les dispositions prises par l'administration coloniale pour assurer le contrôle des terres et des forêts du territoire.

2.1. Les méthodes coloniales d'occupation des terres

Le but de la colonisation européenne était de mettre en valeur les terres des territoires conquis. Pour cela l'administration s'employa au Cameroun à prendre possession des terres. Les dispositions foncières datant d'avant la naissance de l'Etat camerounais donnaient l'occasion à l'administration coloniale de s'approprier les terres dites « vacantes et sans maîtres ». (M. Bachelet, 1968, p. 112). C'est ce que D'Almeida Topor semble décrire :

L'Etat colonial se présenta partout comme le successeur des autorités autochtones antérieures. Il s'intégra dans le domaine des terres des anciens souverains, sans se soucier de leur appartenance éventuelle à une propriété collective lignagère, et il agit de même à l'égard de toute terre, dont on ne pouvait prouver la possession. Il fixa les règles de la propriété dont il devint le gardien. (D'Almeida Topor, 1993, p. 61).

L'expropriation des terres des indigènes et leur attribution aux firmes agricoles était une stratégie de consolidation du pouvoir dans les territoires conquis. Entre 1921 et 1938, un total de six décrets et deux arrêts réglementant le droit foncier au Cameroun fut pris par l'administration française. Les ordonnances françaises des 2 et 21 juillet 1932 puis du 26 novembre 1944 entraînèrent la perte de l'autorité traditionnelle de tous ses droits sur la terre. Les terres acquises par l'administration coloniale française furent classées en deux types de concessions : les concessions rurales et celles urbaines (E. Tchumtchoua, 2022, p. 118). Les concessions urbaines concernaient les terrains lotis destinés au commerce ou à l'habitat. Les concessions rurales quant à elles concernaient les terres affectées aux exploitations agricoles, forestières et minières. Les concessions rurales égales ou supérieures à 1 000 hectares étaient accordées par décret rendu sur proposition du Commissaire de la République et après avis de la Commission des concessions coloniales. Celles qui comportaient une étendue inférieure à 1000 hectares étaient accordées par le Commissaire de la République en Conseil d'administration. A travers cette politique, l'administration parvint à s'approprier l'essentiel des terres devenues domaniales ou réputées vacantes.

2.2. L'occupation des forêts par l'administration coloniale française

De par sa pétulance floristique notamment en bois tropicaux, le Cameroun a suscité la convoitise des hommes d'affaire et des voyageurs européens. C'est d'ailleurs ce qu'affirme Jules Gaston Carde, commissaire de la République française au Cameroun qui résume, par ces mots le sentiment général des Européens après une tournée effectuée dans une grande partie du territoire :



En définitive, mon voyage m'a confirmé dans cette idée émise par moi-même et par des hautes personnalités coloniales qui ont traversé l'intérieur du Cameroun, que nous possédons en Afrique, à part Madagascar, un territoire aussi riche, aussi plein d'espérances, je dirais même aussi colonisable pour les Européens que ne l'est le Cameroun².

Les puissances coloniales trouvèrent bon de protéger le couvert forestier du territoire en vue de s'appropriier les richesses de celui-ci. C'est ce qu'affirme Jean Baptiste Colbert, ministre des finances sous le roi Louis XIV qui dans une déclaration évoque la question de la nécessité de la protection de la forêt. Selon lui, la France périra faute de bois (D. K. Davis, 2007). C'est au nom de la protection des espaces menacés qu'elle légitima l'accaparement des forêts.

Dès sa prise en main du Cameroun en 1916³, l'administration coloniale française fit le constat de la disparition progressive du couvert forestier du territoire placé sous son administration. Cette politique de protection des forêts s'est traduite sur le plan normatif par l'adoption d'un arrêté par le haut-commissaire de la France au Cameroun en 1946. Cet arrêté interdit le défrichement de tout ou partie d'une forêt classée ainsi que le port de la hache ou du coupe-coupe dans ces forêts⁴. Les auteurs des infractions aux mesures de protection des forêts classées étaient pénalement responsables et passibles des peines d'emprisonnement ou de paiement d'une amende. A titre d'exemple, Ndjongoue, Moumeni Philippe et Tchokomeni furent condamnés à une peine d'emprisonnement avec sursis et au paiement des amendes comprises entre 500 francs et 1000 francs à cause du défrichement dans la forêt classée de Tsena-Nkam dans la région de l'ouest⁵. Les institutions de commandement traditionnel devaient jouer un rôle clé dans la protection des forêts classées. Elles devaient rendre compte à l'administration coloniale française des cas d'infraction constatés dans les forêts classées. Ceux qui se montraient défaillants étaient sanctionnés au même titre que les auteurs des infractions. C'est la raison pour laquelle le chef du village Fomessa I dans la région de l'Ouest Cameroun fut poursuivi en 1954 par la justice⁶. Dans la réalité, la France, cherchait à protéger les essences dont elle avait besoin pour son économie dans la mesure où l'octroi des forêts à des fins de coupe du bois n'avait pas connu d'interruption. Cet état de choses entraîna des conséquences

² CAOM, AP carton 30, dossier 258, rapport de tournée de Carde en 1922.

³ La Première Guerre mondiale qui éclate en Europe à partir de 1914 donne l'occasion à la France et à l'Angleterre de coaliser pour bouter les Allemands hors du Cameroun. Après le départ des Allemands en 1916, Anglais et Français se partagent le territoire conquis et s'y installent durablement. Les Anglais se contentent du 1/5^{ème} du territoire conquis, tandis que les Français se taillent les 4/5^{ème} après avoir sorti du partage, la portion du Neu Kamerun.

⁴ ANY, 2AC7281, Réglementation forestière au Cameroun, 1946.

⁵ ANY, 3AC 214 Poursuite pour défrichement en forêt classée, 1953.

⁶ ANY, 3AC 214, Poursuite pour défrichement en forêts classées, 1954.

aussi bien sur le foncier indigène que sur le mode culturel des populations camerounaises à travers l'introduction des nouvelles cultures dites coloniales.

3. L'impact de la politique foncière et forestière au Cameroun

Le nouveau mode économique introduit par l'administration coloniale bouleversa le monde rural. Cela se fit à travers la création des chantiers forestiers et des plantations agricoles.

3.1. L'exploitation forestière et le problème de déforestation au Cameroun sous administration française

La colonisation constitue un tournant dans la pression exercée par les humains sur leur environnement forestier. La richesse de la forêt dense camerounaise en essences précieuses, à l'instar de l'azobé, le fromager, le moabi, le bubinga, l'ébène, etc., a favorisé l'implantation sur le territoire de nombreuses sociétés d'exploitation forestière. Cela est perceptible à travers la concession de vastes espaces de forêt à des compagnies forestières européennes désireuses de créer de grandes exploitations de bois au Cameroun. En 1925, 11 900 hectares de forêt étaient concédés dans la région du Moungo⁷. En 1927, un total de 142 200 hectares fut octroyé pour la coupe du bois au Cameroun contre 160 500 hectares en 1928⁸. Cette opération bénéficie de la politique des concessions mise sur pied par les Allemands au détriment du patrimoine foncier des populations locales. Cela s'est traduit par le déguerpissement des Camerounais de leurs terres malgré leurs résistances. Ceci entraîna la coupe intensive des essences dont le marché européen avait besoin. En 1927, 40 millions de kilogrammes bois de palétuvier furent produits à Manoka au profit de la métropole (F. E Eily, 1971, p. 287). Cette situation entraîna des conséquences négatives sur l'environnement. C'est ce que relève un rapport de 1955 rédigé par les services des Eaux et forêts : érosion des sols, assèchement du climat, perturbation de l'hydrographie, déséquilibre de la faune causant la prolifération d'insectes nuisibles⁹. Bien plus encore, l'exploitation forestière vint rompre brutalement avec l'ordre antérieur en redéfinissant les superficies agricoles.

3.2. L'introduction de l'agriculture de plantation

L'appropriation des forêts initiée au Cameroun permit à l'administration coloniale d'atteindre son objectif de mise en valeur du territoire. Les riches terres forestières concédées aux capitalistes européens permirent l'expansion de la production agricole notamment des produits

⁷ ANY APA, 11799/E, Circonscription de Nkongsamba, Rapport semestriel, 1928, premier semestre.

⁸ *Rapport annuel adressé par le gouvernement français au conseil de la S.D.N. sur l'administration sous mandat du territoire du Cameroun*, année 1932, p. 113. (R.A.S.D.N.).

⁹ ANY, 1AC/8847, Rapport de présentation par les services des Eaux et Forêts soumis à la commission des affaires soumise à l'A.R.C.A.M, 1955.

destinés à satisfaire les besoins de la métropole. Cela va de soi et nous l'avons souligné plus haut, l'action du système capitaliste consistait à développer au maximum les productions dont il avait besoin et ce, souvent, au détriment des produits vivriers locaux. Ainsi, de vastes superficies de terres furent spoliées aux indigènes par l'administration coloniale pour des besoins économiques. Des plantes exotiques à l'instar du cacao, du café, du palmier à huile ou encore l'hévéa purent se développer.

La dépossession des forêts aux indigènes au profit de l'administration coloniale française entraîna un déséquilibre de l'économie locale dans la mesure où la métropole ne portait son intérêt que sur les potentialités à même de répondre au besoin des économies du centre (F. Kouo, 1979 : p. 104.). Les produits locaux furent ainsi relégués au deuxième plan. Cela fut aggravé par un arrêté pris le 9 septembre 1935 par l'administration coloniale française. Celui-ci encourageait la production des cultures de rentes. Cet arrêté fut d'ailleurs renforcé par celui du 1^{er} juin 1937. Ces deux textes interdisaient la polyculture sur une aire agricole dans laquelle se trouvait le café. (E. Tchumtchoua, 2022, p. 95). À cause de cette politique, la population camerounaise s'adonnait davantage à la production des produits de rentes au détriment des produits vivriers. Cela ressort dans un rapport administratif de 1946 dans lequel on peut lire que : « Les prix élevés du café ont provoqué une sorte de frénésie pour la culture du café »¹⁰. En effet, les cultures "commerciales" permettaient aux populations locales de trouver de l'argent pour payer aisément l'impôt de capitation institué par l'administration coloniale française le 30 décembre 1916¹¹. Tout ceci entraîna des disettes dans la mesure où la population locale avait délaissé aux cultures vivrières des superficies réduites, sur des pentes rocailleuses au sol appauvri par l'érosion.

Conclusion

Au terme de l'analyse, il ressort que la question forestière au Cameroun se formalise lorsque l'administration coloniale s'installe dans le territoire à partir de 1884. L'occupation progressive du territoire et le souci de tirer profit des ressources du territoire amène l'administration à occuper les forêts et les terres qui deviennent sa propriété. Pour répondre au besoin de bois et des cultures de rente en Europe et ailleurs à cause de la forte demande, la forêt et les terres camerounaises sont mises à rude épreuve à partir de 1896 et plus encore à partir de 1916. L'administration coloniale et les colons s'octroient de vastes étendues de forêts pour

¹⁰ Rapport annuel, 1945.

¹¹ J.O.C. du 1^{er} janvier 1917, pp. 3-4. En effet, l'impôt fut institué par les Allemands au Cameroun à partir de 1908 mais codifié par un arrêté du 22 février 1913 inspiré des législations de l'A.E.F et du Congo belge. Il fut remis en vigueur par un arrêté du 30 décembre 1916 qui détermina l'assiette et le mode de perception.

l'exploitation du bois et la culture des plantes exotiques. L'exploitation abusive du bois et des terres qui s'en suivent entraînent des mutations socioéconomiques profondes dans le milieu rural. Les populations locales sont non seulement privées de leurs espaces agricoles mais elles sont également amenées à abandonner leurs cultures de subsistance au profit des celles de rentes plus rentables leur permettant de payer l'impôt. Cette volonté de l'administration de mettre en valeur le territoire s'est soldée par une remise en cause de ce qui faisait l'essence des peuples forestiers à savoir l'agriculture traditionnelle. Ces derniers n'avaient plus accès sans une autorisation de l'administration coloniale à la forêt et à la terre qui étaient devenues des propriétés de l'administration.

Sources et références bibliographiques

Sources d'archives

ANY, APA, 11799/E, Circonscription de Nkongsamba, Rapport semestriel, 1928, premier semestre.

ANY, 2AC7281, Réglementation forestière au Cameroun, 1946.

Archives nationales de Yaoundé, ANY, APA Rapport sur la situation politique, sociale et économique de la Région de Kribi au 1^{er} juillet 1948.

Yaoundé, Archives nationales de Yaoundé (A.N.Y.), 3AC 214, Poursuite pour défrichement en forêts classées, 1954.

ANY, Les populations Boulou des cantons sud de la Régions de Kribi des villages de Njabilobé et Bidou II à Kribi représentées par Amvene Laurent chef du village Nkolong, 1954.

ANY, 1AC/8847, Rapport de présentation par les services des Eaux et Forêts soumis à la commission des affaires soumises l'A.R.C.A.M, 1955.

Djoug, Archives de la sous-préfecture de Djoug (A.S.P.D.), Procès-verbal portant constat de destruction des cultures appartenant aux personnes ci-dessous nommées et causées par la société forestière Socadjal exploitée par monsieur Ahbou Adi Ghassan, 1995.

Journal Officiel des Territoires du Cameroun (J.O.T.C.) n° 61 bis du 15 septembre 1921.

J.O.C. du 1^{er} janvier 1917, p.3-4.

Bibliographie

BENDEGUE Jean-Marie Vianney, 2018, « Le régime foncier et domanial au Cameroun », in RUPPEL Olivier et KAM YOGO Emmanuel, *Droit et politique de l'environnement au Cameroun. Afin de faire de l'Afrique l'arbre de vie*, Yaoundé, Presses de l'UCAC, p. 225-235.

D'ALMEIDA-TOPOR Hélène, 1993, *L'Afrique au XX^e siècle*, Paris, Armand colin, 363 p.

Bachelet Michel, 1968, *Systèmes fonciers et réformes agraires en Afrique noire*, Paris, L.G.D.J, 677 p.

DIKOUMÈ Albert François, 2006, *Les travaux publics au Cameroun sous administration française de 1922 à 1960 : mutations économiques et sociales*, Thèse de doctorat d'Etat en Histoire, Université de Yaoundé I, 625 p.

FOUELLEFAK KANA Célestine Colette, 2021, « Les rites agraires dans les Grassfields camerounais », in Kouosseu Jules (dir.), *Cameroun : le monde rural en mutations (XIX^e - XXI^e siècle)*, Dschang, Première Lignes, p.7-23.

KOUASSIGAN Guy-Adjété, 1966, *L'homme et la terre. Droits fonciers coutumiers et droit de propriété en Afrique occidentale*, Paris, O.R.S.T.O.M, 289 p.

KUÉTÉ Martin, 2000, « Espace, pouvoir et conflits dans les hautes terres de l'ouest-Cameroun sous les différentes colonisations » in Kueté Martin et Dikoumè Albert François (dir.), *Espaces, pouvoir et conflits dans les hautes terres de l'ouest-Cameroun*, Yaoundé, P.U.Y, p. 92-149.

NKANKEU François et NGAMINI André, 2010, « Droits fonciers au Cameroun : évolution de l'époque coloniale aux réformes nationales » in Nkankeu François et Bryant Christopher, *Regard multidisciplinaires sur les conflits fonciers et leurs impacts socio-économico-politiques au Cameroun*, Laboratoire Développement durable et dynamique territoriale, Université de Montréal, 2010, p.7-24.

TCHUMTCHOUA Emmanuel, 2022, *L'espace caféier au Sud-Cameroun sous administration française (1919-1945). Conflits, mutations sociales et résistances*, Paris, L'Harmattan, 254 p.

ZADI ZADI Serge, 2025, « Les forêts sacrées face aux transformations urbaines en Côte-d'Ivoire : quelles stratégies de préservation ? », *Revue ASTR-GHANA*, vol. 1, n°3, avril 2025, p.205-229.

ZO'OBO Yannick, 2021, « Mutations dans la gestion du patrimoine forestier au Sud-Cameroun préconial », in KOUOSSEU Jules (dir.), *Cameroun : le monde rural en mutations (XIX^e – XXI^e e siècle)*, Dschang, Premières Lignes, p. 445-459.

Rapport annuel adressé par le gouvernement français au conseil de la S.D.N. sur l'administration sous mandat du territoire du Cameroun, 1932, p. 113. (R.A.S.D.N.).

Site web

https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers11-03/07147.pdf (consulté le 19 mars 2025).